

MINISTRE DE LA PROMOTION DE
LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

OFFICE IVOIRIEN DES SPORTS
SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES
OISSU

FEDERATIONS DES SPORTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES



**CAHIER DES CHARGES DES FEDERATIONS POUR
L'ORGANISATION DES COMPETITIONS INTER-REGIONALES**

JUIN 2013

Sommaire

I- Objet.....	P3
II- Caractéristiques des finales inter-régionales.....	P3
III- Structure d'organisation des Finales inter-régionales	P3
IV- Echancier d'organisation des Finales inter-régionales.....	P4
V- Participants.....	P5
VI- Installations sportives et autres	P5
VII- Hébergement et restauration	P6
VIII-Transport	P6
IX- Communication et promotion	P6
X- Délégué Technique	P7
XI- Arbitrage	P8
XII- Remerciements	P9
XIII- Montage financier de l'opération	P9
XIV- Règlements	P9

I- Objet

Le présent document est élaboré à l'attention des Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires. Il a pour objet de définir les conditions d'organisation des compétitions inter-régionales des sports scolaires et universitaires

Les Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires s'engagent à mettre en œuvre le présent cahier des charges.

II- Caractéristiques des compétitions inter-régionales

Les compétitions inter-régionales mettent aux prises les équipes de régions regroupées par zone. Chaque zone comprenant trois (3) ou quatre (4) régions.

Les compétitions inter-régionales se déroulent en deux phases : les phases éliminatoires et les quarts de finales.

Les phases éliminatoires mettent aux prises les équipes de régions regroupées par zone. Chaque zone comprend trois (3) ou quatre (4) régions.

A l'issue des éliminatoires, les équipes classées premières de leur zone, soit huit(8) au total prennent part aux quarts de finale des inter-régionales.

III- Structure d'organisation des Finales inter-régionales

L'organisation des compétitions inter-régionales est assurée par les Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires.

Les Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires organisent sous le contrôle et la supervision de l'OISSU les compétitions inter-régionales dans les régions retenues.

En relation avec les Ligues, les Fédérations Scolaires et Universitaires élaborent le programme des compétitions inter-régionales et le soumettent pour validation à la Direction de l'OISSU.

IV- Echéancier d'organisation des compétitions inter-régionales

- 1- Constitutions des poules, 3 mois avant les compétitions inter-régionales.
- 2- Identification des installations sportives par les Fédérations en relation avec les Ligues Scolaires et Universitaires 3 mois avant les jeux.
- 3- Choix définitif des terrains par la Direction de l'OISSU en relation avec les Fédérations.
- 4- Validation du programme des compétitions inter-régionales par les Fédérations et l'OISSU, 2 mois avant les compétitions.
- 5- Envoi par les Fédérations des programmes et des infos validées aux ligues scolaires et universitaires locales, 1 mois avant les compétitions.
- 6- L'organisation effective des compétitions, publication et la diffusion des résultats des compétitions sur les sites web des Ligues, des Fédérations, de la Confédération et de l'OISSU.
- 7- La mise à disposition de l'OISSU du bilan et des résultats financiers provisoires des compétitions inter-régionales deux (2) semaines après les compétitions.
- 8- La mise à disposition de l'OISSU du bilan et résultats financiers définitifs des finales inter-régionales trois (3) semaines après les compétitions.

V- Participants

Les participants aux Finales inter-régionales sont :

- Les athlètes scolaires et universitaires
- Les encadrateurs
- Les officiels techniques
- Les officiels
- Les invités
- La presse

VI- Installations sportives et autres

L'organisation des Finales inter-régionales nécessite un minimum d'installations sportives dans les régions retenues. Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires s'assurent du bon état et de la disponibilité des infrastructures. Pour ce faire, elles devront disposer d'un répertoire actualisé des infrastructures sportives civiles, scolaires et universitaires.

Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires mettront à la disposition des organisateurs et des officiels, des locaux avec un téléphone, des postes informatiques, des imprimantes, un photocopieur et un accès Internet.

Sur chaque terrain, les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires devront prévoir :

- des tentes, une table technique couverte avec des chaises ;
- une sonorisation ;
- un affichage électronique ou manuel des scores ;
- des vestiaires pour les joueurs et les arbitres,
- un local infirmerie,
- un local pour un éventuel contrôle anti-dopage ;
- un panneau d'affichage du programme et des résultats, mis à jour régulièrement ;
- une buvette avec un service de restauration rapide ;
- des stands commerciaux et d'animations.

Les Fédérations et Ligues Scolaires et Universitaires devront respecter les consignes de sécurité prévues dans le règlement des installations sportives.

VII- Hébergement et restauration

Les frais liés à l'hébergement et à la restauration sont à la charge de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires (OISSU).

Les Fédérations Scolaires et Universitaires communiquent à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel de l'hébergement et de la restauration.

Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires assurent pendant toute la durée des compétitions inter-régionales, l'hébergement et la restauration de tous les participants.

Les équipes participantes doivent arriver la veille des compétitions inter-régionales, en fonction de la distance.

VIII- Transport

Les frais liés au transport de tous les participants sont à la charge de l'OISSU.

Les Fédérations Scolaires et Universitaires communiquent à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel des transports.

Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires assurent pendant les finales inter-régionales, les déplacements de tous les participants, des sites d'hébergement et de restauration aux terrains abritant les compétitions.

IX- Communication et promotion

Les frais liés à la communication et à la promotion des compétitions inter-régionales sont à la charge de l'OISSU.

Les Fédérations Scolaires et Universitaires devront communiquer à la Direction de l'OISSU le budget prévisionnel de la communication et de la promotion.

Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires sont chargées de la communication et de la promotion des compétitions inter-régionales. A ce titre,

elles prennent contact avec les acteurs du secteur éducation-formation, les autorités coutumières et religieuses, les partenaires privés potentiels et s'assurent du soutien et de l'implication de la presse et des médias.

Les Fédérations et les Ligues Scolaires et Universitaires s'assureront que toutes les informations concernant les compétitions inter-régionales sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'OISSU.

Pour la promotion des compétitions inter-régionales, les Fédérations Scolaires et Universitaires sont chargées de la réalisation de tout support publicitaire et des cartons d'invitation des personnalités locales (corps préfectoral, Conseil Régional, Mairie, Chefs coutumiers et guide religieux, Directeurs Régionaux et Départementaux, ...)

Avec l'aide de partenaires, les Fédérations Scolaires et Universitaires et les Ligues Scolaires et Universitaires peuvent également réaliser des documents de vulgarisation pour assurer la promotion des compétitions inter-régionales.

Les Fédérations Scolaires et Universitaires valideront auprès de l'OISSU, avant impression et diffusion, tous les supports de communication à réaliser.

X- Délégué technique

Les compétitions inter-régionales sont des compétitions officielles de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires. Elles sont organisées sous la responsabilité des Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires.

A la demande des Fédérations des Sports Scolaires et Universitaires, la Direction Générale de l'OISSU désigne un Délégué Technique. Ce dernier est responsable du suivi sportif de la compétition et du bon déroulement de la compétition en application des règlements et règles en vigueur. Il constituera une commission d'Appel qu'il présidera.

A l'occasion des inter-régionales, les Fédérations Scolaires et Universitaires doivent également prévoir deux (2) juges en permanence à chaque table technique pour chacun des matchs afin de renseigner les feuilles de matchs. Le suivi des feuilles de matchs permettra d'établir le classement du meilleur buteur.

Chaque équipe remettra la feuille de composition d'équipe des joueurs et officiels présents huit (8) jours avant le début des finales inter-régionales.

Les frais concernant les repas, l'hébergement, les déplacements ainsi que les indemnités des délégués techniques sont à la charge de l'OISSU.

Le Délégué Technique organise une réunion technique le soir de la veille des compétitions.

XI- Arbitrage

A la demande des Fédérations Scolaires et Universitaires, la Commission Nationale des Juges et Arbitres désigne un superviseur des arbitres par discipline pour la durée de la compétition. Celui-ci a la responsabilité de faire les propositions de désignations, qui sont validées par le Délégué Technique.

Chaque ligue scolaire et universitaire doit envoyer deux (2) arbitres par discipline. Il est souhaitable que des arbitres filles soient choisies pour accompagner les équipes filles engagées.

Les noms des arbitres seront transmis à la C.N.J.A. pour validation.

Pour faciliter le travail des superviseurs, qui doivent réunir et donner des consignes aux arbitres présents, les Fédérations Scolaires et Universitaires s'engagent à héberger (autant que faire se peut) tous les arbitres en un même lieu où existe une salle de réunion.

Les Fédérations Scolaires et Universitaires doivent prévoir également d'équiper chaque arbitre avec un polo ou tee-shirt pour les jeux.

XII- Remerciements

Les Fédérations et Ligues Scolaires et Universitaires remercieront au terme des finales inter-régionales les personnalités, les invités et les partenaires.

XIII- Montage financier des jeux

Tous les frais liés à l'organisation des compétitions inter-régionales devront faire l'objet d'un budget prévisionnel faisant apparaître les dépenses et les recettes.

Les dépenses liées à l'organisation des compétitions inter-régionales seront exécutées sur place par l'agent comptable de l'Office Ivoirien des Sports Scolaires et Universitaires, conformément au budget global soumis par les Fédérations Scolaires et Universitaires et validé par la Direction de l'OISSU.

XIV- Règlements

Les règlements spécifiques et généraux des compétitions OISSU, sont ceux utilisés pour les compétitions inter-régionales.